

# AVIS AU PUBLIC

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

**Consultation du public**  
**Demande d'enregistrement rubrique 2515 (installation de broyage, concassage)**  
**SARL BOUFFIES TP**  
**1280 AVENUE HENRI DUNANT 82000 MONTAUBAN**

---

La préfecture de Tarn-et-Garonne communique :

En application du livre V du Code de l'environnement, Une consultation du public est ouverte, sur le territoire de la commune de Bressols, relative à la demande présentée par la SARL BOUFFIES TP dont le siège social se situe 1280 Avenue Henri DUNANT 82000 MONTAUBAN en vue d'obtenir l'enregistrement, au titre des ICPE, de l'activité de broyage d'excédents de gravats issus de travaux sur un site de stockage temporaire sur la commune de Bressols.

Cette consultation d'une durée de quatre semaines se déroulera du **1<sup>er</sup> juillet au 29 juillet 2024 inclus**.

Le projet est soumis au régime de l'enregistrement **installation de broyage, concassage** (rubrique n° 2515 de la nomenclature des ICPE).

Le dossier correspondant, comportant notamment la demande d'enregistrement avec l'exposé du projet, les plans s'y rapportant restera déposé à la mairie de Bressols où le public pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux : lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, et samedi de 09h00 à 12h00.

Le dossier sera consultable, de manière dématérialisée sur ordinateur, aux mêmes horaires.

Le dossier sera consultable sur le portail des services de l'État dans le Tarn-et-Garonne : <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-ICPE/Enquete-et-consultation-publique> où le public pourra émettre ses observations par voie électronique en cliquant sur le bouton « **Déposer une observation** ».

Les observations pourront également être adressées à la préfecture de Tarn-et-Garonne, DCIAT – mission politiques environnementales – 2 allée de l'Empereur BP 10779 –82013 MONTAUBAN Cedex, jusqu'à la fin de la consultation, ou par voie électronique : [pref-enquetepublique@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:pref-enquetepublique@tarn-et-garonne.gouv.fr)

Le présent avis sera affiché dans les mairies de Bressols et Labastide-Saint-Pierre.

A l'issue de la consultation, la décision d'enregistrement, assortie éventuellement de prescriptions particulières complétant, renforçant ou aménageant les prescriptions générales fixées par le ministre chargé des installations classées, ou de refus d'enregistrement de l'installation sera prise par arrêté du préfet de Tarn-et-Garonne.